



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
1^{er} décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport de la session

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-cinquième session

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue du 28 novembre au 3 décembre 2011 au Centre international de conférence et au Centre des expositions de Durban (Afrique du Sud).

2. Le Président du SBSTA, M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a présenté ses condoléances au Gouvernement malien et aux proches du regretté Mama Konaté, ex-Président du SBSTA, qui était malheureusement décédé depuis peu. M. Muyungi a remercié la Gouvernement malien qui, avec l'appui du Groupe des États d'Afrique, l'avait désigné pour accomplir le reste du mandat de M. Konaté dans l'esprit qui était le sien. La Secrétaire exécutive a ensuite pris la parole pour rendre hommage à ce dernier.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2011/3).

4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 4. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.
 5. Mise au point et transfert de technologies.
 6. Recherche et observation systématique.
 7. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte¹.
 8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
 9. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - b) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23);

¹ Décision 1/CP.16, par. 93.

- c) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
- d) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre;
- e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.

- 11. Questions diverses.
- 12. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 11 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 12 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, tenue le xx décembre, le SBSTA a examiné le projet de rapport de sa trente-cinquième session (FCCC/SBSTA/2011/L.17). À la même séance, le SBSTA a autorisé le Président à achever l'établissement du rapport de la session, avec le concours du secrétariat.

Annexes

(À compléter)
